



SCI VENTE BIEN ET DIVORCE

Par Mayaneed

Bonjour,

J'ai constitué il y a de nombreuses années 1 SCI avec ma mère et ma soeur, en 2010 j'ai acheté 1 maison avec cette SCI, me suis mariée sous le regime de la communauté réduite aux acquêts en 2012 , le crédit était prélevé sur le compte commun, alimenté par les 2 époux. Aujourd'hui nous divorçons amiable et je voudrai savoir a quoi peut prétendre mon futur ex conjoint.

D'avance merci